Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE
XXIVe Année.

15 JANVIER 1888.
No 2.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Les Ecoles normales et les jardins d'enfants (fin). — Histoire nationale : les vraies origines de la Confédération suisse (suite). — La lutte des langues en Suisse. — Pour la défense de *Parlons français* (suite). — **Vaud :** La réforme orthographique. — PARTIE PRATIQUE : Leçons de choses et compositions. — Dictées. — Problèmes d'arithmétique. — Comptabilité.

LES ÉCOLES NORMALES ET LES JARDINS D'ENFANTS

(Fin.)

Selon M. Alliévo, le programme des Ecoles normales en Italie (et plusieurs de ses remarques peuvent aussi s'appliquer aux nôtres) aurait besoin d'une idée souveraine, d'un centre dans la pédagogie et la morale, basé sur la personnalité humaine une et indivisible dans son essence, bien que ses manifestations varient avec les diverses difficultés physiques, morales et intellectuelles. Mais comment opérer cette centralisation avec la diversité des enseignements, c'est ce dont on a un peu de peine à se rendre compte. C'est, pensons-nous, au professeur de pédagogie théorique et pratique à réaliser dans la mesure du possible ce raccordement et cette centralisation.

A ce sujet, on ne peut que s'étonner de voir dans certaines Ecoles normales ou sections pédagogiques la science éducative ne pas figurer au nombre des branches dont le chiffre compte pour deux dans la supputation des notes, à l'instar du calcul, de la langue et de la composition.

L'enseignement du français et de l'histoire de la littérature en particulier pèche par un autre *desideratum*. On y parle de la

biographie des auteurs et on en fait la critique, alors que ces auteurs ne sont pas connus des élèves, et on leur apprend ainsi à parler de ce qu'ils ne savent pas. L'emploi d'une bonne chrestomathie comme celle de Vinet et Rambert, dont les morceaux cités sont précédés d'une notice substantielle et caractéristique de chaque écrivain, serait bien plus fructueux que le tableau historique d'écrivains qu'ils ne connaissent que de nom et par une appréciation qui n'est pas fondée sur la connaissance des textes. La même critique s'applique aussi aux Gymnases, où le temps manque pour lire aux élèves ou leur faire lire en classe les extraits des auteurs ou les livres dont traite le tableau historique de la littérature. L'ancienne méthode, qui consistait à étudier à fond un seul auteur, quelque monotone qu'elle fût, avait du moins cela de bon d'initier l'élève aux formes du bon langage, qui est la chose capitale dans l'enseignement de la langue. Car enfin, comme le dit le philosophe éducatif de Turin, il s'agit beaucoup moins de théorie littéraire et de poétique que d'apprendre aux jeunes gens à faire de bonne prose et à écrire correctement et clairement, avec la pleine connaissance des règles de grammaire ainsi que de la propriété des termes.

L'enseignement de l'histoire se fait à ce qu'il paraît, en Italie, en employant la manière *regressive*, condamnée par la pédagogie, en opposition à la loi fondamentale de la didactique qui veut qu'on aille de la cause à l'effet. Peut-on, par exemple, observe M. Alliévo, comprendre la Révolution française sans avoir étudié le développement social et politique qui la précède ?

M. Alliévo regrette et nous regrettons avec lui l'abandon de l'histoire sainte dont, dans notre *Manuel de pédagogie*, nous avons cherché à démontrer l'utilité pour la culture humaine, reconnue par les plus grands libres penseurs eux-mêmes, à condition qu'il soit fait un choix judicieux et éclairé des traits les plus captivants et les plus utiles aux mœurs et à la croyance.

M. Alliévo blâme l'étude des logarithmes et des nombres complexes comme une véritable superfétation pour l'enseignement élémentaire dont le but est manifestement de mettre l'élève en état de résoudre les problèmes usuels.

M. Alliévo ne croit pas favorable à l'école élémentaire proprement dite l'introduction des travaux manuels obligatoires, contre laquelle se sont prononcés, en Allemagne et dans la Suisse allemande, la plupart des instituteurs, et qui lui paraît de nature à fausser le caractère essentiellement général de l'école élémentaire. L'honorable professeur cite l'*Educateur* du 15 août 1885, où l'auteur de ces lignes rapportait le fait qu'en Danemark et dans diverses parties de l'Allemagne où on a fait l'essai de par l'Etat, on a trouvé préférable de séparer les travaux intellectuels des travaux manuels. On sait qu'à Bâle, où les arts professionnels sont en honneur, et en Saxe, ce sont des associations particu-

lières qui ont fondé les écoles de travail manuel et qu'elles sont purement facultatives comme l'est le cours institué à Neuchâtel à côté de l'école primaire publique.

« Nous Italiens, observe l'honorable professeur de l'Université » turinoise, nous accueillons avec un transport irréfléchi toutes » les nouveautés exotiques, alors même qu'elles ont déjà passé de » mode ou qu'elles ont perdu de leur valeur dans les pays qui en » ont fait l'expérience. » Cette observation s'applique encore à d'autres contrées qu'à la péninsule[1]. Alex. DAGUET.

HISTOIRE NATIONALE

Les vraies origines de la Confédération suisse.

(Suite.)

Le comte de Habsbourg, Rodolphe le Vieux, était un fidèle partisan de l'empereur Frédéric II de Hohenstauffen. Ce monarque étendit la juridiction de ce seigneur sur Uri. Menacés dans leur essor vers l'indépendance, les hommes libres de cette vallée s'adressèrent au fils de Frédéric, Henri, auquel ce prince avait donné le gouvernement de l'Allemagne avec le titre de roi, pendant qu'il était occupé à guerroyer contre le pape en Italie. Le roi Henri s'était brouillé avec les Habsbourg. Profitant des circonstances, les hommes d'Uri demandèrent à ce prince Henri d'être délivrés de la juridiction de leur bailli ou avoué impérial et d'être placés sous la mouvance directe de l'empire.

En 1231, le 26 mai, par acte daté de Haguenau en Alsace, le roi Henri leur octroya cette faveur.

« C'est notre désir, disait le roi, de faire toujours ce qui peut servir à » votre salut, et c'est pourquoi nous vous avons délivrés de la domination » du comte Rodolphe de Habsbourg, avec la promesse de ne plus jamais » vous aliéner, ni par inféodation, ni par hypothèque, mais de vous em- » ployer toujours à notre service et de vous couvrir de notre protection. »

Dans cette charte, le roi s'adressait à « *ses fidèles, tous les hommes de la vallée d'Uri.* »

C'est là évidemment le point de départ d'une consécration légale de l'affranchissement d'Uri et partant de la liberté suisse. Mais quelque importante que fût pour l'émancipation des Waldstætten la charte royale, elle n'aurait eu, comme tant d'autres documents du même genre, aucun résultat définitif, si les gens d'Uri ne s'étaient montrés les vaillants et persévérants défenseurs de leurs droits.

On a conjecturé, non sans quelque fondement, que le roi Henri, en accordant aux Uranais la liberté ou l'*immédiateté* impériale, avait en vue de s'assurer le dévouement de ce peuple qui, tout petit qu'il fût, n'en était pas moins le gardien du Gothard et le portier de l'Allemagne et de l'Italie.

En plaçant la vallée d'Uri sous la protection de l'empire, le roi Henri

[1] Il résulte d'un renseignement donné par le *Pionnier* de Berne qu'à l'Ecole du travail manuel à Bâle, pour ce semestre d'hiver, il y a 1076 élèves inscrits, c'est-à-dire 300 de plus que l'année précédente. Or, comme il n'y a de place que pour 478 écoliers, et que le fardeau devient trop lourd pour la Société, cette dernière songe à demander l'appui de l'Etat.

lui donna pour bailli impérial un gentilhomme des Waldstætten, Arnold von Aa. Ce bailli ou avoué impérial *(Reichsvogt)* avait pour attributions de lever l'impôt, de lever des troupes et d'exercer la haute justice et le droit de glaive *(Blutbann)*, c'est-à-dire de vie et de mort.

Uri avait déjà alors sa landsgemeinde et son landamman élu ou confirmé par l'empereur ou roi. Nous voyons que la landsgemeinde d'Uri ayant soumis à l'impôt les gens du couvent de Wettingen établis sur leur territoire, le roi Henri prit ces derniers sous sa protection, et par rescrit de l'an 1234, 26 août, il défendit au landamman et à la communauté d'Uri d'imposer les personnes qui dépendaient du couvent de Wettingen, au mépris de l'immunité dont jouissaient les cloîtres.

La faveur accordée à Uri par le fils de l'empereur Frédéric devait rendre les Schwyzois désireux d'obtenir le même privilège. Les circonstances étaient favorables. Le comte de Habsbourg, Rodolphe le Vieux, était mort, et son fils, Rodolphe le Taciturne, s'était déclaré pour le pape contre l'empereur, toujours en guerre ouverte avec le précédent. Excommunié par le pape Grégoire X, Frédéric II avait porté le fer et le feu dans les Etats de l'Eglise et assiégeait depuis huit mois la ville papale de Faenza.

En 1240, au mois de décembre, parurent dans le camp de Faenza des députés de Schwyz porteurs de lettres où leurs concitoyens sollicitaient la liberté et l'immédiateté impériale. Frédéric II, qui désirait s'attacher les Schwyzois et qui en avait peut-être déjà dans son armée, leur octroya une charte analogue à celle que son fils avait donnée à Uri. Dans l'acte par lequel Frédéric II affranchissait les Schwyzois de la domination du Taciturne, il déclare que c'est de leur plein gré qu'ils se placent sous sa protection et sous *les ailes de l'empire;* il leur promet qu'ils ne seront jamais soustraits à son autorité et à celle de l'empire. Appuyés sur la charte impériale, les hommes de Schwytz refusent dès lors obéissance au comte Rodolphe et entraînent les gens de Sarnen dans leur désobéissance.

Malheureusement pour Schwyz, l'empereur Frédéric II se réconciliait peu de temps après avec Rodolphe le Taciturne, et les gens de Schwyz, comme ceux de Sarnen, se voyaient contraints de reconnaître de nouveau l'autorité de leur ancien bailli. Toutefois le Taciturne se défiant de ses sujets, prenait des mesures de précaution et faisait construire, vers 1242-1244, près de Lucerne, sur le promontoire qui sépare le lac de Kussnacht de celui de Lucerne, un château fort auquel il donnait le nom de *Neu-Habsbourg,* et dont on voit encore les restes. Mais l'esprit d'indépendance n'était pas étouffé dans les Waldstætten et l'empereur s'étant brouillé de nouveau avec le Taciturne, les Schwyzois formèrent une alliance contre lui avec ceux de Sarnen, Stans et Lucerne, dépendants alors des abbés de Murbach en Alsace. Les gibelins de Stanz faisaient cause commune avec les gibelins lucernois. Irrité de cette résistance, le comte de Habsbourg les dénonçait au pape Innocent IV, qui venait d'excommunier solennellement Frédéric II.

En 1248, le 28 août, Innocent II frappait d'excommunication les gens de Schwyz et de Sarnen, s'ils continuaient à tenir le parti de l'excommunié et à refuser leur allégeance au comte de Habsbourg. Les Schwyzois et leurs alliés n'en persistèrent pas moins dans la résistance, et la mort de Rodolphe le Taciturne, arrivée en 1249, favorisait leur rébellion. Mais leur protecteur Frédéric II étant mort en 1250, après toutes sortes de désastres et l'anarchie régnant dans l'empire, les Schwyzois se virent réduits à se reconnaître encore une fois les sujets des Habsbourg[1]. A. Daguet. *(A suivre.)*

[1] Dans l'Histoire suisse illustrée en trois volumes que vient de publier M. Dændliker,

La lutte des langues en Suisse.

La langue est l'âme d'un peuple.
CERVANTÈS.
L'esprit français est communicatif.
(*Essais de critique.*) Charles FUSTER.

M. Otto Henne am Rhyn, archiviste de St-Gall et auteur d'ouvrages historiques remarquables, disait dernièrement dans la *Deutsche Post* que l'allemand fait des pas de géant dans la Suisse française et en donne pour preuve qu'*on parle beaucoup allemand à Genève, Lausanne, Neuchâtel.* M. Henne exagère et se laisse abuser par les apparences. On parle sans doute beaucoup allemand à Genève, Neuchâtel et Lausanne dans certaines classes de la population et dans quelques cafés où les Allemands se réunissent de préférence. Mais le français reste la langue de l'école, des livres et de la société en général. Telle est même la puissance d'assimilation de notre langue que les Allemands, ceux qui se fixent dans le pays, se francisent vite et qu'à la deuxième ou troisième génération, au plus tard, les fils de parents allemands ne savent plus le premier mot de leur langue paternelle. Demandez aux maîtres d'allemand dans nos écoles, dans nos écoles secondaires et même dans nos gymnases quelle peine ils se donnent pour apprendre l'allemand à leurs élèves? Visitez nos bibliothèques populaires et voyez combien peu d'ouvrages allemands on y trouve. Il est même telle bibliothèque destinée aux classes cultivées où on a de la peine à faire admettre un ouvrage allemand. Et quand vous demandez pourquoi cette répugnance, on vous répond : On ne lit pas les livres allemands. C'est mal, très mal, d'abord parce que l'allemand est la première des langues nationales, celle de la majorité de nos Confédérés, celle dans laquelle se publient la plupart des écrits relatifs à notre histoire nationale. C'est mal ensuite, parce que si on ne voulait mettre dans une bibliothèque digne de ce nom que des ouvrages souvent demandés, on n'y mettrait que des romans. Ce n'est pas tout. Il est plus d'un savant dans la Suisse française, et reconnu comme tel dans la Suisse allemande, à St-Gall même, et qui ne sait pas l'allemand.

M. Henne ajoute, paraît-il (car nous n'avons pas ses lignes sous les yeux), que le français ne fait pas de progrès dans la Suisse allemande. Nous le renvoyons à un article qu'a publié M. Knapp, secrétaire de notre Société de géographie et chargé du cours de cette science à l'Académie de Neuchâtel, article que nous avons reproduit dans l'*Educateur* du 1er février 1886 et qui montre le français gagnant du terrain dans la ville de Bienne, ville autrefois plus allemande que française et où paraissent aujourd'hui plusieurs feuilles en langue française.

Un autre exemple très frappant des progrès de la langue française, c'est celui de la ville de Fribourg, où le français l'emporte de plus en plus sur l'allemand, parlé autrefois dans une grande partie de la ville basse et qui a été même la langue officielle de 1814 à 1830, comme dès la fin du XVe siècle à la révolution helvétique. Mais déjà alors les membres du gouvernement qui savaient l'allemand à fond se faisaient rares et les écrivains qui maniaient cette langue comme leur langue maternelle se réduisaient à un plus petit nombre encore. Aujourd'hui Fribourg n'a plus un écrivain

de Zurich (I, 327), cet historien dit qu'on ne sait pas si les montagnards se soumirent. Mais nous suivons l'opinion de Kopp et de Rilliet, qui ont fait une étude spéciale de cette époque et dont la version est en harmonie avec les événements qui suivirent. Voir Kopp II, 328.

allemand de valeur et dont le nom franchisse les limites de ce canton. Un autre indice des progrès que fait chez nous la langue de Racine et de Victor Hugo, c'est le grand nombre de conférenciers franco-suisses ou français pur sang qui se font entendre chez nous et qui, par moments, pourraient même faire croire que nous nous francisons d'une manière inquiétante pour l'esprit national. Alexandre DAGUET.

Pour la défense de PARLONS FRANÇAIS.

(Suite.)

Mais, dira-t-on encore, nous avons pour nous la logique, la raison, le bon sens, et l'on nous demandera, par exemple, si le mot « s'encoubler » n'a pas plus de cachet que les termes de chopper, trébucher, faire un faux pas, ou tout autre équivalent que l'on pourrait proposer; si une chambre « crue » n'exprime pas mieux ce que l'on veut indiquer qu'une chambre fraîche ou humide; et si, « personne vu » ne vaut pas « vu personne », en regard surtout de la construction: rien vu, qui est parfaitement française et presque la seule en cours.

Ici, nous répondrons que nous n'avons pas à créer la langue, qu'elle existe, que nous n'avons qu'à nous conformer à ce qui est reçu, que nous ne nous sentons pas de force à imposer le mot « encoubler » qui n'est pas français, ni le mot « cru » dans le sens qu'on voudrait lui donner, ni l'inversion: « personne vu » (ou « personne rencontré », etc.); que lorsqu'un grand écrivain aura fait adopter ces façons de s'exprimer, nous les emploierons après lui, mais pas avant. Jusque-là, si nous le faisons, ce ne sera qu'à bon escient, en les soulignant d'un petit trait ou d'un sourire, entre amis avec qui on ne se gêne pas, entre gens du même pays, comme les Parisiens qui, ayant entendu employer en province la phrase: allons nous « réduire »! trouvent piquant de donner sous cette forme le signal du départ à la fin de la soirée.

Maintenant que nous avons nettement marqué le point de vue auquel s'est placé le groupe Prudhom et Cie dans son entreprise, nous en venons aux critiques adressées par l'*Educateur* à *Parlons français*. Nous n'acceptons donc d'autre arbitre que l'usage, c'est-à-dire le dictionnaire de Littré, le plus large de tous les ouvrages de ce genre.

Eviter une peine à quelqu'un serait une locution à conserver. La condamner c'est du purisme et non de la correction (voir l'*Educateur* de 1887, page 222). Or, que dit Littré là-dessus? « Nous évitons quelque chose, nous ne l'évitons pas à quelqu'un; nous ne pouvons que la lui faire éviter. C'est *épargner* qu'il faut employer en ce cas. » — Est-ce assez clair?

Un petit peu, serait employé par les plus lettrés (l'*Educateur*, p. 222). Nous pensons avec Littré que c'est là un terme populaire dont le correspondant, dans la bonne langue littéraire, est: quelque peu, un tant soit peu. Il convenait d'autant plus d'indiquer la véritable valeur de cette locution que certaines personnes l'ont toujours à la bouche, comme si quelque peu, un tant soit peu n'existait pas.

Chambre à manger, serait une exception recommandée par la logique et le bon sens (l'*Educateur*, p. 252). Malheureusement, salle à manger est le seul terme reconnu par les dictionnaires, le seul employé dans les cercles cultivés, le seul usité dans les auteurs. La grandeur de la pièce qu'on a en vue ne fait rien. Il n'est point nécessaire, comme on nous l'affirme, qu'une salle soit grande pour mériter le nom de salle, pas plus

qu'il ne faut qu'une chambre soit petite pour être une chambre. Une grande chambre à coucher est encore une chambre (non une salle) à coucher, comme une petite salle à manger reste une salle à manger.

Ensevelissement devrait être préféré à enterrement, comme sonnant mieux et ayant quelque chose de plus noble (l'*Educateur*, p. 252). Mais on ne saurait oublier qu'il y a entre ces deux mots une différence de sens. On pourra consulter là-dessus tous les dictionnaires. Si enterrement répugne dans des phrases comme celle-ci : L'enterrement aura lieu à X., que l'on recoure alors aux termes inhumation, convoi funèbre, etc.

Avenaire signifierait plutôt étranger que grincheux (l'*Educateur*, page 252). C'est là une question de fait à examiner. Nous supposons que cette expression a dû signifier autrefois, conformément à son étymologie, *étranger*, mais nous ne l'avons jamais entendu employer que dans le sens de acerbe, désagréable, ... grincheux. *(A suivre.)*

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

La réforme orthographique.

Des bords de la Mentue, 1er décembre 1887.

Monsieur le rédacteur,

Au congrès de Genève, en 1884, l'assemblée générale des instituteurs de la Suisse romande votait les conclusions suivantes du savant rapport de M. Th. Secretan :

« *1° Une réforme partielle de l'orthographe française est désirable » pour faire disparaître les irrégularités et les contradictions qui la ca- » ractérisent aujourd'hui et qui compliquent inutilement l'enseignement;*

» *2° Il est désirable que cette réforme porte, en tout premier lieu, sur » quelques uns des points signalés déjà par M. A. Firmin-Didot et dans » le programme de la Société néographique suisse et étrangère ;*

» *3° Une commission désignée par la Société des instituteurs de la » Suisse romande, recevra pour mission de se mettre en relations avec » toutes les sociétés françaises, suisses et belges, dont la coopération peut » être utile en vue du but à poursuivre, et d'user de tous les moyens qui » seront à sa portée pour amener un mouvement de l'opinion publique » en ce sens.* »

Dès lors, la question de la *réforme orthographique* paraît dormir d'un sommeil voisin, si ce n'est de la mort, au moins de la léthargie : ni l'Educateur, ni aucun autre journal pédagogique n'en parle plus jamais.

Pourriez-vous, Monsieur, me donner quelques renseignements sur ce sujet ? Je suis certain que vous feriez plaisir à plusieurs de mes collègues avec lesquels nous en parlons encore quelquefois et qui s'attendaient, comme moi, que le vote du congrès de Genève serait suivi de quelques pas en avant.

Agréez, Monsieur, mes remerciements anticipés. C. N.

La question de notre honorable correspondant nous a pris un peu au dépourvu ; nous avons dû nous renseigner nous-même afin de pouvoir lui dire en quel état est actuellement cette intéressante question.

Et d'abord, la Commission prévue par la conclusion n° 3, rappelée par M. C. N., a été constituée quelques mois après le congrès de Genève; depuis, elle n'a guère fait parler d'elle; nous croyons savoir que des difficultés matérielles l'ont empêchée, jusqu'ici, de remplir la mission qui lui avait été confiée. Peut-être aussi ne s'est-elle pas sentie suffisamment soutenue par les instituteurs de la Suisse romande?

Mais en France la réforme orthographique a été reprise avec une nouvelle ardeur; il s'est fondé, il y a un an, à Paris, une *Société de réforme ortografique* dont M. Paul Passy a été jusqu'ici l'âme et le président. Cette société a groupé tous les partisans d'une simplification de l'orthographe française, dont on sent de plus en plus la nécessité pour l'enseignement populaire. La *Société de réforme* publie un *buletin mansuel* dans un journal pédagogique de Paris, l'*Instituteur sténographe*. Des professeurs distingués, de savants linguistes, font partie de l'association. Une des adhésions les plus importantes est celle de M. Francisque Sarcey, l'un des plus spirituels écrivains que la France possède aujourd'hui. Nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs une lettre qu'il a publiée dernièrement sur ce sujet dans la *République française*, et dans laquelle il demande son inscription comme membre de la Société néographique suisse et étrangère.

Voici cette lettre :

GEORGE CONTRE GEORGES

Ah bien! c'est beaucoup plus drôle encore que je n'avais dit! Je vous avais conté, n'est-ce pas? qu'à la dernière session d'examen pour le brevet d'instruction primaire, on avait, dans la composition d'orthographe, marqué une faute à celles des candidates qui avaient écrit George Sand, parce que l'imprimé portait Georges Sand *(Georges avec une s)*. Je ne savais qu'une partie de la vérité. La vérité, c'est que parmi les bureaux, si quelques-uns ont en effet compté une faute pour George sans *s*, quelques autres en ont compté une pour Georges avec une *s*, et que d'autres, embarrassés de connaître quelle était l'orthographe réglementaire, ont admis, sans compter de faute, et Georges avec une *s* et George sans *s*.

J'ai eu quelque peine à croire à cet excès d'aberration mentale; mais il a fallu me rendre aux preuves que l'on m'a données. Oui, il s'est trouvé à Paris des commissions composées d'hommes intelligents et instruits, qui, corrigeant un devoir d'orthographe, n'ont pas reculé devant cet énorme ridicule d'attribuer une faute, les unes à George sans *s*, les autres à Georges avec une *s*.

Une des personnes qui ont été mêlées à cet examen m'a dit, parlant à ma personne, d'un ton de conviction sérieuse : « L'Académie ne donne pas, il est vrai, l'orthographe de George; mais elle écrit Saint-Georges, d'où nous avons conclu qu'il fallait écrire Georges. »

La belle conclusion! Que fait l'Académie à cela? Est-ce que ce n'est pas le peuple qui est le maître des langues, et le peuple dit partout : « George est un bel enfant! » et non : « George-z-est un bel enfant; » cette prononciation ferait hausser les épaules.

Il y a une anecdote qui est restée célèbre au théâtre. C'était dans un mélodrame de Crisafulli dont le titre m'échappe. Le sujet en était imité du *Roi Lear* de Shakespeare. Le principal personnage était un prince devenu fou, qui s'appelait George et parlait toujours de lui à la troisième personne. Il s'en allait répétant tout le long de la pièce, d'une voix pleurarde :

« George a faim ! George a soif ! George est très malheureux ! » si bien qu'un titi impatienté jeta du haut des troisièmes galeries, sur le même mode de plainte geignarde : « George m'embête ! » La salle croula sous une formidable poussée de rire, et la pièce ne s'en releva jamais. L'histoire m'a été vingt fois contée ; jamais on ne m'a dit : « George-z-a faim, George-z-a soif, » mais : « George a faim, » sans *s*.

Est-ce que George, dans Victor Hugo, ne rime pas avec forge ou gorge au singulier ? Pourquoi diable mettrait-on à ce nom l'*s* qui est le signe ordinaire du pluriel ?

— Mais puisque l'Académie, me répondait-on obstinément, a écrit Saint-Georges !

— J'entends bien, l'Académie ! Eh bien ! écrivez Georges puisque l'Académie semble l'autoriser, mais laissez-moi écrire George, comme tous les braves gens le prononcent, comme le bon sens veut qu'on l'orthographie. *In dubiis libertas.* Est-ce qu'il n'est pas d'une absurdité révoltante de disqualifier une copie et de refuser une candidate parce qu'elle a choisi l'une ou l'autre de ces deux orthographes ?

Vous pensez bien que, s'il ne s'agissait que de cette question particulière de *s* ôtée ou ajoutée à George, je ne partirais point en campagne pour une si mince affaire. Je me contenterais de hausser les épaules et de dire : Mon Dieu ! qu'ils sont donc nigauds !

Mais c'est que le fait d'avoir discuté la question, d'avoir compté résolument une faute ici pour cette *s* omise, là pour cette même *s* indûment glissée à la fin du mot, dénote un état particulier d'esprit qui me semble déplorable. *(A suivre.)*

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Degré inférieur.

LEÇON DE CHOSES. — *Le panier.*

Le panier ..... ustensile .. maison. .. s'en sert pour ..... commissions et ... transporter .... marchandises ..... comestibles. Il y a .... espèces .. paniers. Les uns ... arrondis, d'autres .... ; quelques-uns ... pas .. couvercle. En général ... distingue dans ... panier .. vase formé ... fond ..... bord et ... anse qui .... à .. porter .. bras. .... est .. osier ..... jonc. Souvent ..... verni. C'est ..... très utile ..... commun. ..... fait ..... vannier.

SUJET SEMBLABLE : *La corbeille.*

Degré intermédiaire.

L'hirondelle.

RÉSUMÉ. Oiseau de passage. — Description (plumage sombre en dessus, blanc en dessous ; longues ailes, pieds et bec courts, queue fourchue). — Vol (rapide et gracieux). — Nid (placé sous le bord des toits, dans les cheminées, sous les fenêtres ; terre mouillée et pétrie avec des brins de paille). — Nourriture (insectes nuisibles : mouches, cousins, scarabées, fourmis ailées, etc). — Cri (gazouillement uniforme et musical, très bruyant quand il avertit de l'approche d'un danger). — Qualités distinctives de l'hirondelle (fidélité à son nid, sociabilité, vol admirable).

SUJET SEMBLABLE : *Le chardonneret.*

Degré supérieur.

Un nid d'oiseau.

Résumé. Il y a près de X., au sommet de la colline, une belle forêt. Louis (Louise) aime beaucoup y aller (raisons ?).

Un jour il remarque qu'un charmant oiseau (indiquer son espèce), portant quelque chose dans son bec, entre dans un épais buisson. Il soupçonne..... (quoi ?). Il s'approche avec précautions. Que voit-il ? (détails sur le nid, position, description, forme.) Description des œufs ou des oisillons. Sentiments de Louis à l'égard des oiseaux (bienveillance, sympathie ; indignation contre les dénicheurs). — Ses réflexions sur le sort de ces faibles créatures (employer le discours direct). — Quelques mots sur les rapports qui existent entre la jeune nichée et la propre famille de Louis.

N. B. Lire préalablement aux élèves un morceau où il est question d'une nichée ou d'un nid, ou même d'un oiseau. (Voir : *Les amis de l'agriculture*, brochure accompagnant les tableaux de Robert ; *Le nid*, par Souvestre, etc.)

Sujets analogues : Une ruche. — Une fourmilière. U. B.

Rédaction usuelle. — De la quittance.

La *quittance* est un acte sous seing privé par lequel une personne donne décharge d'une obligation contractée, ou accuse réception à un débiteur d'une somme livrée, d'effets de commerce ou même de marchandises. Dans ce dernier sens, l'acte prend souvent le nom de *reçu* et revêt, en général, une forme plus simple.

Une quittance doit renfermer :

1° Le nom et le domicile de la personne qui s'est acquittée de l'obligation ou qui a remis la valeur ;

2° Le nom et la demeure de celle qui a reçu cette valeur ;

3° L'indication en toutes lettres de la somme ou des marchandises reçues, de l'obligation dont il est donné décharge, etc. ;

4° La raison pour laquelle la livraison a été effectuée ;

5° La date de réception et la signature de celui qui a encaissé.

Exemple de quittance pour un intérêt perçu :

Je soussigné Marc Tronchin, domicilié à Lausanne, déclare avoir reçu de M. Jules Marquis, à Morges, la somme de *quatre-vingts francs*, pour l'intérêt, au quatre pour $^0/_0$, échu le 15 novembre 1887, du capital de 2000 francs qui m'est dû en vertu d'une obligation hypothécaire du 14 novembre 1885.

Lausanne, le 5 janvier 1888. Marc Tronchin.

Exemple de reçu pour payement de loyer :

Reçu de M. Louis Perret la somme de *cent cinquante francs* pour le loyer, dès le 25 septembre au 24 décembre 1887, de l'appartement qu'il occupe dans ma maison ensuite du bail passé le 1er juin 1886.

Lausanne, le 26 décembre 1887.

X. Auguste Hoffer.

DICTÉES

I

Le rouge-gorge.

a) Ce charmant petit oiseau passe tout l'été dans nos bois et ne vient auprès des habitations qu'à son départ en automne et à son retour au printemps; mais dans ce dernier passage, il se hâte d'entrer dans les forêts. Il cherche l'ombrage épais et les endroits humides. Il se nourrit de vermisseaux qu'il chasse avec habileté. C'est habituellement vers la fin de septembre que le rouge-gorge commence à reprendre son voyage vers des pays moins froids.

b) Parfois l'un d'eux s'oublie et reste au bois pendant l'hiver, il y devient le compagnon du bûcheron; il s'approche de sa hutte pour se chauffer à son humble feu. Mais lorsque le froid augmente et qu'une neige épaisse couvre la terre, il rentre dans les hameaux et pénètre jusque dans nos habitations; il frappe hardiment du bec aux vitres comme pour demander l'hospitalité qu'on est heureux de lui accorder, et qu'il paye par la plus aimable familiarité et la plus joviale humeur.

EXERCICE : Mettre au pluriel.

II

La baleine.

La baleine est le plus grand de tous les animaux marins; elle peut atteindre jusqu'à trente mètres de longueur. Elle habite les mers *polaires*, près de la région des glaces, et, *refoulée* par la chasse active qu'on lui fait, elle tend à se rapprocher de plus en plus des mers du pôle.

Les baleines sont des *mammifères carnassiers;* mais par la forme extérieure de leur corps, elles ressemblent bien plus aux poissons que les *phoques* et les *morses*. Elles manquent de membres *inférieurs* et même des os des hanches; leur *tronc* se termine en pointe comme celui du poisson, et il est armé d'une queue puissante, divisée en deux parties à son *extrémité*. Leur tête énorme, puisqu'elle représente presque le tiers de leur longueur totale, n'est pas séparée du corps par un *col* étroit. Leur bouche *monstrueuse* n'est point armée de dents, mais elle est garnie de *fanons* On donne ce nom à de grandes lames *cornées,* divisées comme un peigne, qui bordent les mâchoires et remplissent presque complètement la capacité de la bouche. Cette substance, connue sous le nom vulgaire de baleine, entre dans la confection des corsets de femme, et sert à faire des fouets, des cannes, etc.

Manuel général.

EXERCICE : Copier en mettant le premier alinéa au pluriel et le second au singulier.

III

Un douar ou village de tentes dans le Sahara.

2e Série

Des tentes rouges, rayées de noir, soutenues pittoresquement par une multitude de bâtons, sont retenues par une confusion d'*amarres* et de piquets. Dedans sont entassés pêle-mêle la batterie de cuisine, le mobilier du ménage, le harnais de guerre du maître de la tente, les meules de pierre à moudre le grain, les lourds *mortiers* à piler le poivre, les plats de bois où l'on pétrit le *couscoussou* [1], le crible où on le passe, les vases percés où on le fait cuire, les gamelles en *alfa* [2] tressé, les sacs de voyage, les

[1] Mets national des Arabes, composé surtout de semoule et de viande de mouton.
[2] Plante des plateaux algériens.

bâts des chameaux, les couvertures et tapis où les Arabes couchent tout habillés, les vêtements de la famille, les larges étrilles de fer qui servent à *carder* la laine brute du chameau, etc. Et parmi ce désordre d'objets salis et de choses noirâtres, se voient un ou deux coffres carrés aux vives couleurs, aux serrures de cuivre, garnis de clous dorés aux angles, cassettes qui doivent contenir avec les bijoux des femmes ce qu'il y a de plus précieux dans la fortune du maître. Au dehors, on aperçoit un terrain battu, brouté, dépouillé de toute racine, plein de souillures, couvert de débris et de *carcasses*, avec des places noircies par le feu des fourneaux creusés dans la terre et composés de trois pierres formant foyer, des amas de broussailles sèches et les *outres* noires à longs poils pendues à trois bâtons mis en *faisceau*. Autour s'étend la plaine immense, avec les chameaux broutant sans gardien, qui se dispersent le matin et qui, le soir, se rassemblent au son de la trompe et viennent se coucher à l'intérieur du douar.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur. — *Ire division.*

1. — Louis a 6 ans et Jules deux fois autant. Quel est l'âge de Jules?
2. — Emma a écrit trois lignes et Marie trois fois autant (4, 5). Combien de lignes a écrit Marie? Combien les deux?
3. — Une mère partage 12 pommes entre ses deux enfants (3, 4, 6). Combien chacun en reçoit-il?
4. — François a fait 10 additions; 4 étaient justes. Combien étaient fausses?
5. — Henri doit porter 9 seaux d'eau; il en a porté 5, combien doit-il en porter encore?
6. — Combien de roues ont 5 voitures? Combien 8 charrettes?

IIe division.

1. — Combien de jours en 7 semaines?
2. — La mouche a 6 jambes; combien 9 mouches en ont-elles?
3. — Si le litre de lait vaut 8 centimes; que valent 5 l.? (7, 8, 9).
4. — Charles partage 10 pommes par le milieu; combien y aura-t-il de moitiés de pommes? (demies).
5. — André coupe 3 gâteaux en trois parties égales (tiers). Combien cela fera-t-il de portions? (tiers).
6. — Combien 8 (6, 10) *moitiés* (demies) font-elles d'entiers?
7. — Combien 3 (6, 9, 12) *tiers* font-ils d'entiers?
8. — Récapitulation des exercices sur le *m.* et le *dm.*, le *l.* et le *dl.*

---

1. — Une ville compte 124 rues, une seconde ville en a 88 de plus et une troisième ville autant que les deux premières. Combien de rues compte la seconde ville? Combien la troisième ville et combien les trois villes ensemble?
2. — Si dans chaque rue se trouvent 4 (5, 6, 7) reverbères, combien chaque ville a-t-elle de reverbères? Combien les trois villes en ont-elles en tout?

3. — Si on allume 4 reverbères en une minute, combien faudra-t-il de minutes pour allumer les reverbères de chacune des trois villes?

4. — Combien l'allumeur de la première ville recevrait-il de centimes au bout d'une semaine, si on lui donne chaque fois un centime par reverbère? Combien celui de la seconde ville? Combien celui de la troisième?

Degré intermédiaire.

Calcul oral. 1. Sept ouvriers ont mis 18 jours pour défoncer une vigne; combien de jours mettrait 1 ouvrier; combien de jours mettraient 2 ouvriers? 3 ouvriers? 6 ouvriers? 9 ouvriers?

2. Onze ouvriers défonceraient un terrain en 16 jours; combien faudrait-il de jours à 8 ouvriers?

3. Réduisez en décimètres 8 m.; 13 m.; 2 m. 7 dm.; 6 m. 9 dm.

4. Réduisez en centimètres 19 dm.; 6 dm.; 4 cm.; 3 cm. 7 dm.; 6 m.; 5 m. 9 cm.; 1 m. 9 dm.; 2 m. 4 dm.

5. Que reste-t-il d'un mètre d'étoffe lorsqu'on en a enlevé trois bandes d'une largeur de 20 cm. chacune?

Calcul écrit. 1. 49 ouvriers terrassiers ont exécuté le terrassement d'une route en 156 jours; en combien de jours 78 ouvriers auraient-ils exécuté le même travail? R. 98 jours.

2. Le vapeur la *Bretagne* a fait récemment la traversée du Havre à New-York en 7 jours 19 heures; exprimez ce temps en heures. R. 187 heures.

En combien de temps se ferait la double traversée, en supposant que la vitesse moyenne fût la même pendant le retour? R. 15 jours 14 heures.

3. Combien de temps dure la promenade quotidienne que je fais sur la grande place, où je parcours, avec une vitesse moyenne de 56 m. par minute, 35 fois l'espace long de 48 m. qui sépare deux des arbres qui y sont plantés? R. $^1/_2$ heure.

1. 49 ouvriers terrassiers ont exécuté les terrassements d'une route en 156 jours; en combien de jours de moins 29 ouvriers de plus auraient-ils exécuté le même travail? R. 58 jours.

2. Combien a coûté la laine employée à la confection de 90 paires de bas? Il faut 235 grammes de laine pour une paire de bas et le $^1/_2$ kg. de laine coûte fr. 4,60. R. fr. 194,58.

3. On achète 2450 litres d'huile d'olive au prix de fr. 1,27 le litre. Combien faut-il revendre le litre si l'on veut gagner fr. 563,50? R. fr. 1,50.

Degré supérieur.

Oral. 1. — Trois espèces de vins se vendent 60, 70 et 80 centimes le litre. Quel est le prix moyen? Réponse: 70 centimes.

2. — Partager 2000 fr. entre deux personnes de manière que l'une ait 400 fr. de plus que l'autre. Réponse 1200 fr.; 800 fr.

3. — Partager 60 proportionnellement aux nombres 4, 5 et 6. Réponse: 16, 20 et 24.

4. — Deux ouvriers ont travaillé au même ouvrage, l'un 6 jours et l'autre 8 jours. Ils ont reçu 70 fr. Que revient-il à chacun? Réponse: 30 fr.; 40 fr.

Ecrit. 1. — On a mesuré trois fois une distance et l'on a trouvé respectivement m. 216,4; m. 215,8 et m. 216,7. Quelle est la distance probable? Réponse: m. 216,3.

2. — Quatre cousins héritent 24000 fr. Les deux aînés recevront l'un 800 fr. et l'autre 600 fr. de plus que les deux cadets. Que recevra chacun d'eux? Réponse: 6450 fr.; 6250 fr.; 5650 fr.

3. — A la suite d'un incendie une collecte a produit fr. 1126,40 qui sont partagés entre trois familles proportionnellement au nombre de leurs enfants. L'une ayant 3 enfants, la seconde 5 et la troisième 8; que recevront-elles chacune? Réponse: fr. 211,20; 352 fr.; fr. 563,20.

4. — Trois enfants héritent de leur grand-père 4110 fr. qui doivent être partagés en proportion inverse de leur âge. L'aîné a 12 ans, le second 10 et le cadet 7. Que recevra chacun? Réponse: 1050 fr.; 1260 fr.; 1800 fr.

5. — Pour exécuter un travail 3 patrons associés ont fourni: A 8 ouvriers pendant 12 jours, B 6 ouvriers pendant 15 jours et C 10 ouvriers pendant 8 jours. Le prix d'adjudication étant 1995 fr., que reçoit chaque patron? Réponse: 720 fr.; 675 fr.; 600 fr.

6. — Deux associés ont fait un fonds commun: le premier a mis 7500 fr. et le second 10000 fr. Ils ont fait un bénéfice de 1785 fr., que revient-il à chacun? Réponse: 1020 fr. et 765 fr.

7. — On voudrait partager 1700 fr. entre 3 personnes de façon que la part de la première soit à celle de la seconde comme 4 est à 7 et celle de la seconde à celle de la troisième comme 3 est à 5. Faites les parts. Réponse: 300 fr.; 525 fr. et 875 fr.

8. — A a fourni 15000 fr. pendant 8 mois, B 10000 fr. pendant un an et C 12000 fr. pendant 6 mois dans une association qui a produit un bénéfice net de 3525 fr. Partagez ce bénéfice entre les trois associés. Réponse: 1125 fr.; 1500 fr. et 900 fr.

9. — Un testateur avait désigné comme héritiers ses quatre cousins: le premier devrait recevoir les $^3/_8$ de la fortune et les autres le reste. Sa fortune est de 57000 fr. L'un des trois derniers étant mort sans postérité avant le testateur, que recevront les autres? Réponse: 27000 et 15000 fr.

Errata du numéro précédent, page 22. Prob. écrit. 1. Rép. fr. 727,62 au lieu de fr. 715,93. — Prob. 4. Taux 4 $^1/_4$ % au lieu de 4 %.

COMPTABILITÉ

Mémoire d'un ferblantier.

M. *Spengler*, ferblantier à Villeneuve, vous prie d'établir, d'après les données suivantes, le *mémoire* des travaux qu'il a exécutés chez M. *Küfer*, tonnelier à Roche.

Le 5 mai, M. Spengler a posé m. 72,4 *chéneaux* en fer-blanc, de m. 0,32 de développement, à fr. 2,80 le mètre, y compris les *brides* et les *crochets*. Il a fallu pour ce travail 6 journées de 10 heures à 60 c. l'heure.

Le 25, il a placé un *faîtage* et des *arrêtiers* en fer-blanc de m. 0,32 de développement, longueur m. 36,20, à fr. 2,40 le m., y compris les clous; travail 21 heures à 60 c.

Le 30, placé 12 m. gorges en fer-blanc de m. 0,32 à double abergement, le mètre à fr. 5,10; travail 7 heures.

Le 1er juin, posé 4 manchons de cheminée de 0,33 de large, avec supports et parasols, de m. 0,21 de diamètre, à 4 fr. la pièce; 4 heures de travail.

Le 3 dit, posé m. 7,4 tuyaux de cheminée de m. 0,21 de diamètre, à fr. 4,75 le m., fourni 4 parasols à 3 supports, à 2 fr. pièce; travail 18 heures à 60 c.

J. Bonard.

Rép. Le montant de la facture est de fr. 475,95.

COMPTE DE TUTELLE

Ces comptes sont présentés par le tuteur à la justice de paix qui les fait examiner par une commission spéciale.

Le tuteur a un livre de caisse qui lui fournit les éléments nécessaires pour la reddition de ses comptes. Le Code de procédure civile, art. 1037, 1038, indique la marche à suivre pour l'établissement de ceux-ci.

Art. 1037. Le premier compte a pour base l'inventaire, chacun des comptes subséquents a pour base le compte qui précède.

Art. 1038. Tout compte est divisé en deux parties, les recettes et les dépenses.

Il est accompagné des pièces justificatives portant chacune un numéro correspondant à l'article du compte et terminé par l'état sommaire des biens de la tutelle; il est signé par le tuteur.

Nous n'avons pas cru devoir établir le compte de caisse, d'où nos articles sont tirés, il est tenu exactement comme les deux comptes de caisse publiés par l'*Educateur* dans les nos du 1er mars et du 1er mai 1887.

Compte de tutelle

présenté à la justice de paix du cercle d'O. par F. D, en qualité de tuteur des trois enfants de S. R.

Etat des biens au 20 mai 1881.		
1. Obligation hypothécaire contre J. H. G.	600	—
2. » » » E. B.	700	—
3. » » » J. L. R..	3000	—
4. » » » C. M.	800	—
5. » » » la commune d'A. . . .	1400	—
6. » » » J. D. A.	400	—
7. » » » A. J. C.	550	—
8. Lettre de rente de fr. 700 anciens contre P. A. M. (à fr. 69 anciens pour fr. 100 nouveaux).	1014	49
9. Obligation contre les forges de V.	500	—
10.-11. Deux obligations contre la commune d'O., nos 618-619	1000	—
12.-13.-14. Trois actions de la Caisse hypothécaire à fr. 505 .	1515	—
15. Solde redu par le tuteur sur l'exercice précédent . . .	60	14
16. Versement à l'U. vaud. du crédit. Solde en capital et intérêts au 20 mai 1881	156	36
TOTAL . . .	11695	99
Plus 1 carnet à la Caisse d'épargne en faveur de Louis. . .	20	—
1 » » » » d'Adrien . .	43	—
Total . .	11758	99

Nota. L'obligation hypothécaire, appelée aussi créance hypothécaire, a comme garantie une hypothèque, fonds de terre, maison, etc., etc.

La lettre de rente diffère de l'obligation hypothécaire, parce que cette dernière est faite à terme, tandis que la lettre de rente est perpétuelle, le possesseur de la lettre de rente n'en peut exiger le rembours, sauf dans certains cas donnés.

L'*action*. Dans une société anonyme, le capital social est divisé en parts égales représentées par des titres appelés actions, qui peuvent changer de propriétaire. Les actions participent aux chances de l'entreprise. On appelle dividende le bénéfice que procure annuellement une action.

Lorsque une société anonyme, un Etat, une ville ont besoin d'argent, ils créent des titres appelés obligations. Ces titres rapportent un intérêt fixe dont on ne peut suspendre le paiement. Seulement les obligations dans une société anonyme ne participent pas aux chances de l'entreprise.

RECETTES

1881. mai	20	Solde redu par le tuteur sur le compte précédent	60	14
juin	17	Intérêt de fr. 1400 à 4 1/2 dû par la commune d'A., intérêt échu le 1er juillet 81	63	—
juillet	27	Reçu de l'Un. vaud. du crédit le solde du compte de mes pupilles	163	40
novembre	1	Intérêt de fr. 400 à 5 % dû par J. D. A., intérêt échu le 15 mai 81	20	—
	12	Intérêt de fr. 800 à 5 % dû par C. M., intérêt échu le 6 janvier 81	40	—
	12	Perçu à la recette 3 coupons de la Caisse hypothécaire de fr. 10 chacun	30	—
décembre	12	Reçu des usines de V. pour coupon échu le 1er déc.	12	50
1882 févr.	10	Intérêt de fr. 700 à 5 % dû par E. B., échu le 5 janv. 82	35	—
avril	19	2 coup. obligat. de la ville d'O., valeur 1er avr. 82	45	—
	19	3 coup. Caisse hypoth. de fr. 15 chacun, valeur 1er avr. 82	45	—
	24	Intérêt de fr. 1014.19 à 5 % dû par P. A. M., valeur 10 janvier 82	50	—
	25	Intérêt de fr. 3000 à 4 1/2 % dû par J. S. R., échu le 30 janvier 82	135	—
juin	2	Coupon d'intérêt dû par les Usines de V. . . .	12	50
	16	Intérêt à 5 % sur fr. 400 dû par J. D. A. . . .	20	—
		Capital fr. 400 remboursé par J. D. A. . . .	400	—
septembre	11	Intérêt de fr. 600 à 5 % dû par J. H. G., échu le 17 janvier 82	30	—
octobre	13	3 coupons de la Caisse hypoth. au 1er octobre .	30	—
décembre	2	Reçu des Usines de V. coupon du 1er décemb. 82	12	50
	29	Intérêt de fr. 550 à 5 % dû par A. S. C., échu le 14 févr. 82	27	50
1883 janv.	16	Intérêt de fr. 700 à 5 % dû par E. B., échu le 5 janvier 83	35	—
février	6	Intérêt de fr. 3000 à 4 1/2 % dû par S. R., échu le 30 janvier 83	135	—
»	»	Intérêt de fr. 600 à 4 % placés à la Banque du		
»		8 juillet au 18 octobre 82	6	66
		Total. . .	1408	20

Les personnes auxquelles le présent numéro est adressé seront considérées comme abonnées pour l'année 1888, à moins qu'elles ne fassent parvenir un avis contraire au Gérant du Journal, avant le 25 courant.

Lausanne. — Imp. A. Genton et Viret

Timbre d'affranchissement.
2 c. pr la Suisse.
5 c. pr l'étranger.

Monsieur H. MIGNOT, éditeur,

Pré-du-Marché, 17,

LAUSANNE

BULLETIN D'ABONNEMENT

Le soussigné désire recevoir, pendant l'année **1888** :

..... abonnements au **Rayon de Soleil.**

..... abonnements à l'**Ami de la Maison.**

Il demande en outre comme prime, à 2 francs le volume, les ouvrages suivants :

.....

.....

.....

(Date, signature et adresse) : .....

.....

A moins d'ordre contraire, les livres demandés sont envoyés immédiatement en remboursement par la poste. Pour éviter des frais de port inutiles, le prix des abonnements est ajouté à la somme du remboursement.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

Vient de paraître:

Vocabulaire français orthographique et grammatical, par F.-L. Pasche. Seconde édition revue et augmentée. Première partie. Un vol. cartonné, in-12°, 80 c.

Au foyer romand. Etrennes littéraires pour 1888. 2me année, in-12°, ill. br., 4 francs.

Il reste quelques exemplaires de la 1re année au prix de 3 fr. 50.

Poésies de **Ernest Bussy**. A mi-voix. — Poésies inédites. 1884-1886. Avec un portrait d'Ernest Bussy et une notice biographique et littéraire, par Philippe Godet. Un beau vol. in-12°, br., 5 francs.

Poèmes, par Charles Fuster, auteur des Tendresses. Un vol. in-12°, br, 4 fr.

Calendrier poétique à effeuiller pour 1888. 1 franc.

Les contrebandiers du Risoux, par Lucien Reymond, in-12°, 2 fr.

Le foyer domestique. Nouveau journal pour la famille, paraissant tous les samedis. Prix de l'abonnement par an, 6 fr.

Envoi sur demande du numéro spécimen.

Cantates patriotiques GRANDSON et DAVEL

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Edon complète 1 fr. — Edon sans accompt 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

Quelques chœurs étant épuisés, elle sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 1 fr. 50. — Avec les deux cantates 2 fr. Envoi à l'examen.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.) [H-349-L]

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.

Un joli volume élégamment relié, contenant texte et musique des 54 numéros.

Prix 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Soc. de chant, 1 fr. 50.

Adresser les demandes à l'auteur, **H. GIROUD, à Ste-Croix (Vaud).**

AVIS IMPORTANT

MM. les instituteurs qui désireraient voir apporter quelques modifications à l'opuscule « Aux recrues suisses » sont instamment priés de vouloir bien communiquer, sans retard, leurs observations à l'un des soussignés:

A. Perriard, inspecteur scolaire à Grolley.

P. Golaz, département de l'Instruction publique, Lausanne.

H. MIGNOT, éditeur, Pré-du-Marché, 17, Lausanne.

1888 — QUINZIÈME ANNÉE — 1888

Journal mensuel illustré
pour les familles.

Journal mensuel illustré
pour les enfants.

Prix d'abonnement à chaque journal :

Suisse, France, Belgique, 2 fr. — Italie, Hollande, Allemagne, Angleterre, 2 fr. 50. — Autres pays, 3 fr.

L'**Ami de la Maison** et le **Rayon de Soleil** n'ont plus besoin de faire leurs preuves ni d'exposer leur programme. Depuis *quatorze ans* qu'ils existent, ils ont fait connaître l'esprit qui les anime, leur tendance, le but qu'ils désirent atteindre et les services qu'ils peuvent rendre.

Nos amis sont nombreux, nous le savons et nous les remercions de leur bienveillant concours. Qu'ils ne se lassent pas de nous soutenir, de nous éclairer par leurs conseils et de nous procurer de nouveaux abonnements.

Nous sentant ainsi soutenus, nous redoublerons d'efforts pour continuer, avec l'aide de Dieu, à travailler au développement intellectuel et moral de nos populations.

Les abonnements courent du 1er janvier au 31 décembre et se paient d'avance. Toute demande de dix abonnements à une ou plusieurs adresses, transmise directement au bureau, avec le montant, donne droit à un abonnement gratuit à l'un des deux journaux. Chaque numéro se vend séparément 15 centimes.

L'administration n'est pas responsable des abonnements qui ne lui ont pas été transmis directement.

Les abonnés ont droit à recevoir, au prix de 2 fr. le volume relié toile (au lieu de 4 fr. 75 c.) les trois ouvrages ci-après, ensemble ou séparément:

La fortune de Luc, par T. Combe.

Voix de la patrie, anthologie des poètes vaudois.

La tour de Lough Erne, par l'auteur de Serge Batourine.

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 3. — 1er Février 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin,** secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser
- A. M *Daguet,* à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin,* à *Lausanne,* ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire,* à *Lausanne,* tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire,** secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.* — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux,* directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux,* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud,* instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire,* secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet,* instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin,* secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz,* directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset,* instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE A. GENTON ET VIRET

1888

Avis de la gérance de l'ÉDUCATEUR

Nous prions nos abonnés de l'étranger de vouloir nous envoyer, sans retard, le montant du prix de leur abonnement pour 1888 (mandat postal de 6 fr. à l'adresse de M. L^is BEAUSIRE, GÉRANT DE L'ÉDUCATEUR, LAUSANNE, (Suisse).

L'Administration du journal expédiera franco tous les numéros de l'année 1887 qui lui seront demandés par lettre affranchie accompagnée d'un timbre poste de 30 c. pour chaque numéro. — Année complète : fr 5.

VAUD

Instruction publique et Cultes.

Collèges communaux et Ecoles supérieures.

Yverdon. L'une des places d'instituteur au Collège et à l'École supérieure de cette ville est au concours.

Obligations : 32 heures de leçons par semaine, au maximum, comprenant l'allemand dans toutes les classes et le latin dans les volées inférieures de la section classique.

Avantages : 2400 fr. par an pour toutes choses.

Entrée en fonctions *le 1er mai 1888.*

Le directeur des écoles d'Yverdon donnera les renseignements nécessaires.

Adresser les offres à la commission d'inspection *avant le 20 février.*

L'examen aura lieu *lundi 27 février,* à 10 heures du matin.

Vevey. La place d'instituteur de la 6e classe latine du collège classique est mise au concours.

Traitement : 2800 fr. pour 30 heures de leçons par semaine, comprenant: français, latin, arithmétique, histoire et géographie, plus l'enseignement du français à la 5e classe latine.

S'inscrire auprès du président de la commission des écoles de Vevey, *avant le 17 février,* en envoyant les certificats exigés par la loi.

L'examen aura lieu *le 20 février,* à 9 heures, au collège des filles, à Vevey

Entrée en fonctions le 7 mai 1888, à 8 heures du matin.

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de : M. Philarète Musta, prof., Karansèbes (Hongrie); M. Khorène Stepane, Théodosie (Crimée); M. Robert-Tissot, prof., Herts (Angleterre); M. Schwiedland, prof., Vienne (Autriche); M. Thuillier, inspecteur primaire, Forcalquier (Basses-Alpes); M. Jaton, inst., Echallens; Mlle Adèle Humbert, Valkoneka, Moscou (Russie]; M. Leblanc, rentier, Lausanne.

Caisse de secours. Reçu, avec remerciements, 2 fr. de M. Burdet, Caire (Egypte); 1 fr. 50 de Mlle Humbert, Valkoneka, Moscou (Russie).

Etablissement d'éducation à Peseux, près Neuchâtel.

L'école normale évangélique de Peseux, à laquelle sont annexées des écoles primaire et secondaire de jeunes garçons, ouvrira de nouveaux cours en avril prochain. Instruction solide et soins vigilants. Pension réduite pour les élèves-maîtres et pour ceux qui se préparent à faire des études théologiques. S'adresser, pour prospectus et renseignements divers, au directeur, M. J. Paroz.